

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le 27 Novembre à seize heures trente minutes, les membres du Conseil d'administration du CIAS, régulièrement convoqué se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal de la Mairie de Villemur-sur-Tarn, sous présidence de Madame Isabelle GAYRAUD Vice-Présidente, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 Novembre 2023, suite à la réunion du 13 novembre 2023 ou le quorum n'a pas été atteint.

Participants

Présents :

Mme Florence DELTORT, Mme Isabelle GAYRAUD, M. Sébastien GIMENEZ

Absents :

Mme Christel RIVIERE, M. Frédéric BONNAFOUS, M. Didier ROUX, Mme Katia GUERRERO, Mme Flore DU BOIS DE MAQUILLE, Mme Sylvie MATTE, M. Thierry ASTRUC, Mme Nathalie GUILLEMARD, M. Robert SABATIER, Mme Sonia BLANCHARD ESSNER, Mme Simonne RADIX, M. Jean-Marc DUMOULIN, M. Pierre FRONTON,

Conseillers ayant donné pouvoir :

Mme Anne-Marie TRIAIRE SVOBODNY a donné pouvoir à Mme Isabelle GAYRAUD

Secrétaire de séance :

Mme Florence DELTORT

| | |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 17 |
| Membres présents | 3 |
| Pouvoirs | 1 |

2023-010 Délibération portant mise à jour du tableau des effectifs

Madame la Vice- Présidente expose que le tableau des effectifs actuel ne permet pas de recruter des agents contractuels sur l'ensemble des emplois existants.

Aussi, afin de faciliter le recrutement, il est proposé d'ouvrir les postes aux agents contractuels au titre des articles L 332-8 et L 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique.

Le tableau des effectifs est ainsi proposé comme suit :

| <u>Filière</u> | <u>Catégorie</u> | <u>Cadre d'emplois</u> | <u>Grades</u> | <u>Temps de travail</u> | <u>ETP</u> | <u>Fondement Contractuel</u> |
|--------------------------|------------------|--------------------------------------|---|-------------------------|------------|------------------------------|
| Sociale | A | Assistant socio-éducatif territorial | Assistant-socio-éducatif de classe exceptionnelle | 35H | 1 | L 332-8 |
| Sociale | A | Assistant socio-éducatif territorial | Assistant socio-éducatif | 35H | 1 | L 332-8 |
| Sociale | A | Assistant socio-éducatif territorial | Assistant socio-éducatif | 35H | 1 | L 332-8 |
| Total catégorie A | | | | | 3 | |
| Sociale | C | Agent social territorial | Agent social | 35H | 1 | L 332-23 -1° |
| Sociale | C | Agent social territorial | Agent social | 35H | 1 | L 332-23 - 1° |
| Total catégorie C | | | | | 2 | |
| TOTAL GENERAL | | | | | 5 | |

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **Accepte** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents occupant ces postes et au paiement des charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision ;

Ainsi fait et délibéré à Villemur, les jours, mois et an que dessus.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 17 |
| Nombre de membres présents | 3 |
| Nombre de Pouvoir(s) | 1 |
| POUR | 4 |
| CONTRE | 0 |
| Abstention | 0 |



La Vice-Présidente,



Isabelle GAYRAUD

Affiché le

30 NOV. 2023